

DATE ET LIEU DE LA XX REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE (AEC)

XIX^E REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago : le 14 février 2014

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE (AEC)

XIX^E REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago : le 14 février 2014

**DATE ET LIEU DE LA XX REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES
MINISTRES DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE**

Accord No. 6/14

Le Conseil des Ministres,

Considérant:

L'Article XI No.3 de la Convention créant l'Association des Etats de la Caraïbe ;

L'Accord No. 9/95 du Conseil des Ministres ;

Convient :

1. D'accepter l'invitation du Gouvernement de la République du Guatemala, en sa qualité de Président du Conseil des Ministres, d'accueillir la XX^e Réunion Ordinaire du Conseil des Ministres de l'AEC au cours du premier semestre de 2015.